

Image not found or type unknown



Mon fis arrêté l'école pension alimentaire

Par **lulu**, le **25/09/2010 à 15:35**

Bonjour,rnrnJe paye une pension pour mon fis qui a arrêté l'école fin juin. Mon fils a 20 ans. Jusqu'à quand dois-je payer ? dois-je passer au tribunal pour avoir un jugement ?

Par **mimi493**, le **25/09/2010 à 20:28**

Que dit le jugement instituant la pension alimentaire ?